

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 30 Avril 2021

L'an 2021, le 30 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Guillaume LECARDONNEL, Patrice KNUCHEL, Arlette LE BRETON GUÉNÉGO, Claudine LE BRUN, Loïc HANS, Elisabeth BOITET, Lydie HAMON, David SAYER

Absents excusés Johann JAFFRELOT
 Samantha BONICKI - procuration donnée à M. Guillaume LECARDONNEL

Nombre de membres présents : 13

Date de la convocation : 22/04/2021

Secrétaire de séance : David SAYER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2021
- Vote des subventions Associations et École 2021
- Micro-crèche de La Vraie-Croix (décision du Conseil Municipal concernant l'adhésion)
- Présentation de l'opération Terre de Jeux Paris 2024
- Bilan relatif aux résultats de mesurage RADON
- Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021
- Les chemins de Randonnée
- Avenants travaux « La Locomotive »

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lancement de la consultation pour le choix du prestataire Restauration Scolaire Septembre 2021
- Mission Argent de Poche 2021
- Travaux logements ancien Presbytère
- Fleurissement de la commune
- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Sondage City Park/Skate Park

COMMISSIONS ET ANIMATIONS

- SIAEP présentation du Budget 2021
- Communication (bulletin municipal de Juillet)

🔗 Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2021

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 26 mars 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 26 mars à l'unanimité des voix exprimées

🔗 Vote des subventions année 2021 (associations et école)

Sur proposition de David SAYER, Conseiller délégué aux Associations, Le Conseil Municipal décide de répartir les subventions aux différentes associations et organismes qui en ont formulé la demande accompagnée du bilan financier.

Le montant des subventions (associations et école) allouées pour 2021, s'élève, au total à : **8.998 €** suivant détail :

SUBVENTIONS 2021	
Associations	Montants accordés
ÉCOLE	
Jeux de cour	500 €
Transports scolaires / Sorties école	2 000 € (*) Sous réserve d'un projet
Arbre de Noël 8€ /élève x 123 élèves	984 €
Manuels scolaires	300 €
Fonctionnement	200 €
Bibliothèque	500 €
ASSOCIATIONS	
ABBL	150 €
ACPG	100 €
ADMR	150 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100 €
ASSOCIATION CHASSE	100 €
Ets EXTÉRIEURS (MFR...) 60 €/élève x4	240 €
ESLM	550 € (*)
FNACA	100 €
LA RÉPLIQUE	150 €
LA TRUITE QUESTEMBERGEOISE	100 €
LARRÉACTION	100 €
LARRÉ TONIC	800 € (*)
LES AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE	1 200 € (*)
SEM AGRI	100 €
LA CROIX ROUGE FRANCAISE	100 €
SOLIDARITÉ PAYSANS BRETAGNE	100 €
LES RESTOS DU CŒUR	100 €
Autres	
EMSS LORIENT (KITS MATÉRIEL SPORTIF/ÉCOLES)	159 €
PSYCOLOGUE/ÉCOLE	115 €

A l'unanimité, le conseil municipal s'accorde pour demander aux associations, ayant sollicité une subvention supérieure à 500 €, un projet justifiant le montant demandé.

📍 Micro-crèche de La Vraie-Croix

Suite à la présentation, le 26 mars dernier, de la micro-crèche de la Vraie-Croix, Nathalie DELBOS, conseillère déléguée à l'Enfance-Jeunesse apporte les compléments d'information demandés par le Conseil Municipal

L'élue rappelle également que la réservation d'une place pour notre commune permettrait aux parents d'avoir une solution de dépannage en cas de problème : assistante maternelle malade ou en formation, pas de place disponible dans l'immédiat sur la commune, RV médicaux ou professionnels...

La participation de la commune s'élèverait à 7.596,00€ l'année (prorata calculé si réservation en cours d'année). Dans le cadre du contrat Enfance-jeunesse, signée avec la CAF, la commune peut bénéficier d'une aide (versée en N+1) de l'ordre de 3.000,00€ par an (calculée aussi au prorata si signature d'une réservation de place en cours d'année).

A l'unanimité, le conseil municipal a validé la réservation d'une place à la micro-crèche de la Vraie-Croix et confie à Madame le Maire la charge de signer la convention avec l'association « L'Éveil du Rohig » qui gère la structure.

📍 Terre de Jeux Paris 2024

M. David SAYER, Conseiller délégué au sport présente l'opération :

Le label « Terre de Jeux 2024 » vise deux objectifs principaux : célébrer les Jeux olympiques de Paris sur tout le territoire français, en amont, et laisser un héritage, en aval.

Dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, chaque collectivité territoriale s'engage selon ses moyens, son champ de compétence à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux.

Devenir une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est partager avec Paris 2024 la conviction que le sport change les vies. Que le sport, par les émotions qu'il suscite, est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Que le sport, par les valeurs qu'il véhicule, est un formidable outil d'éducation et d'inclusion. Devenir une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est également partager une vision ambitieuse pour les Jeux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Sayer à déposer la candidature de Larré pour qu'elle devienne une collectivité « **Terre de Jeux 2024** »

📍 Bilan relatif aux résultats de mesurage RADON

Suite aux mesures effectuées par la société AC Environnement pendant la période du 25 novembre 2020 au 18 février 2021, Madame le Maire restitue aux membres du conseil les résultats transmis :

zones	activité volumique initiale retenue pour l'établissement en Bq/m3
Ecole - salles de classes maternelles	105
Ecole - salles de classes CP - CE	126
Ecole - Salle de classe CM	98
Ecole - Dégagement (couloirs)	136
Ecole - Salle Multi-activités	95
Ecole - Informatique/salle des professeurs	347
Ecole - Salle de repos	86
Salle de Garderie	1809
Restaurant Scolaire	342
Mairie	1022
Médiathèque	1256

Lorsque les résultats du mesurage du Radon sont supérieurs à 300 Bq/m³, des actions correctives doivent être entreprises par le propriétaire. Elles sont destinées à être mises en œuvre de manière progressive et adaptées à la situation rencontrée.

M. Hervé Guillon-Verne, adjoint aux travaux, est en charge de ce dossier.

🔗 **Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021**

Les élections prévues les 20 et 27 juin se dérouleront à la salle l'Agapanthe, Espace Culturel du Pont-Gohlen.

Des mesures sanitaires très strictes sont imposées par la Préfecture pour l'organisation et l'accueil au sein des bureaux de vote.

🔗 **Le chemin de randonnée La Noë des Dames**

Guillaume Lecardonnel, Conseiller délégué, a rencontré M. Boone, responsable des sentiers de randonnées de la communauté de communes. En 2018, un premier rapport faisait observer que plus de 30% du sentier de la Noë des Dames étant bitumé (chemins de remembrement), il ne pouvait plus être labellisé par la fédération.

Ensemble, ils ont parcouru le sentier sur les secteurs qui posaient problème et M. Boone souhaite que nous trouvions des alternatives si nous souhaitons récupérer la labellisation. La signalétique le long du tracé est à "nettoyer" et M. Boone va contacter la personne en charge de ce travail sur la commune de Larré. Il est d'avis de le rendre à nouveau labellisable car c'est un sentier très agréable à parcourir. Une convention a été signée, il y a 2 ans, pour permettre de "couper" une partie bitumée mais cela est insuffisant.

Un rdv de principe doit être fixé un samedi afin de partir "à l'aventure" et trouver des alternatives.

M. Boone souhaite connaître la décision de la mairie : est-ce que nous souhaitons le rendre labellisable au sein de la fédération et donc avec une visibilité au sein de la communauté de communes et de la fédération de randonnée, ou, on le garde dans l'état mais il ne sera plus référencé, et donc plus visible au sein de la communication de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal souhaite que le sentier de randonnée « La Noë des Dames » soit de nouveau labellisé, et, confie à M. Lecardonnel la réalisation de ce travail.

🔗 **Avenants travaux « La Locomotive »**

Le Conseil municipal accepte les avenants de l'Entreprise Evain pour le lot N° 2 : Gros-œuvre - Démolitions, détaillés ci-dessous, relatifs à la réhabilitation de l'immeuble « La Locomotive » pour les montants suivants :

Devis 1117 - Saignée d'encastrement en façade ouest pour incorporation fourreau éclairage public et encastrement coffret électrique en façade est dans mur en pierres

Plus-value : 940 € HT

Moins-value : 360 € HT soit un montant total HT de 580 €

Devis 1119 – Travaux supplémentaires de démolition plancher béton et démolition poutres et poteaux

Plus-value : 4.036,50 € HT

Moins-value : 936,47 € HT soit un montant total HT de 3.100,03 €

🔗 **Lancement de la consultation pour le choix du prestataire Restauration Scolaire Septembre 2021**

Les communes de Larré, Molac et Le Cours travaillent ensemble sur un cahier des charges. Le lancement de la consultation est prévu le 18 Mai pour un retour des offres le 4 juin

🔗 **Mission Argent de Poche 2021**

Dans le cadre de l'opération « Argent de Poche 2021 », 10 missions ont été déposées auprès du PIJ de Questembert Communauté pour une réalisation en Juillet 2021

🔗 **Travaux logements ancien Presbytère**

M. Hervé Guillon-Verne présente au Conseil Municipal la liste des travaux à réaliser dans les logements communaux de l'Ancien Presbytère et au-dessus de la Mairie.

Il est chargé de contacter les entreprises afin d'évaluer le coût des travaux nécessaires.

🔗 **Fleurissement de la commune**

M. Lecardonnel présente la démarche et le Conseil Municipal valide la participation de la commune au concours des villes et villages fleuris au niveau départemental

🔗 **Installations classées pour la protection de l'environnement**

Pour information, Mme le Maire communique au Conseil Municipal les arrêtés préfectoraux concernant :

- GAEC de Kerbourdin à Questembert : élevage bovin et porcin
- Mme Patricia Chesnais à la Vraie-Croix : élevage avicole

🔗 **Résultats sondage pour une structure sportive extérieure**

M. Sayer fait part au conseil municipal des résultats du sondage réalisé dans le cadre de la création d'une structure sportive extérieure,

Sur les 262 voix exprimées :

161 ont voté en faveur du City-Park

101 ont voté en faveur du Skate-Park

🔗 **SIAEP**

M. Hervé Guillon-Verne présente le budget prévisionnel 2021 du SIAEP

🔗 **Communication**

Estelle Tidu, adjointe à la communication, rappelle que le prochain bulletin municipal sortira début Juillet. Les adjoints et conseillers sont invités à lui transmettre les informations qu'ils souhaitent faire paraître sur ce bulletin avant le 30 mai.

Le prochain conseil municipal est fixé au : **Vendredi 28 Mai 2021 à 20h00**